

# MAGLAND

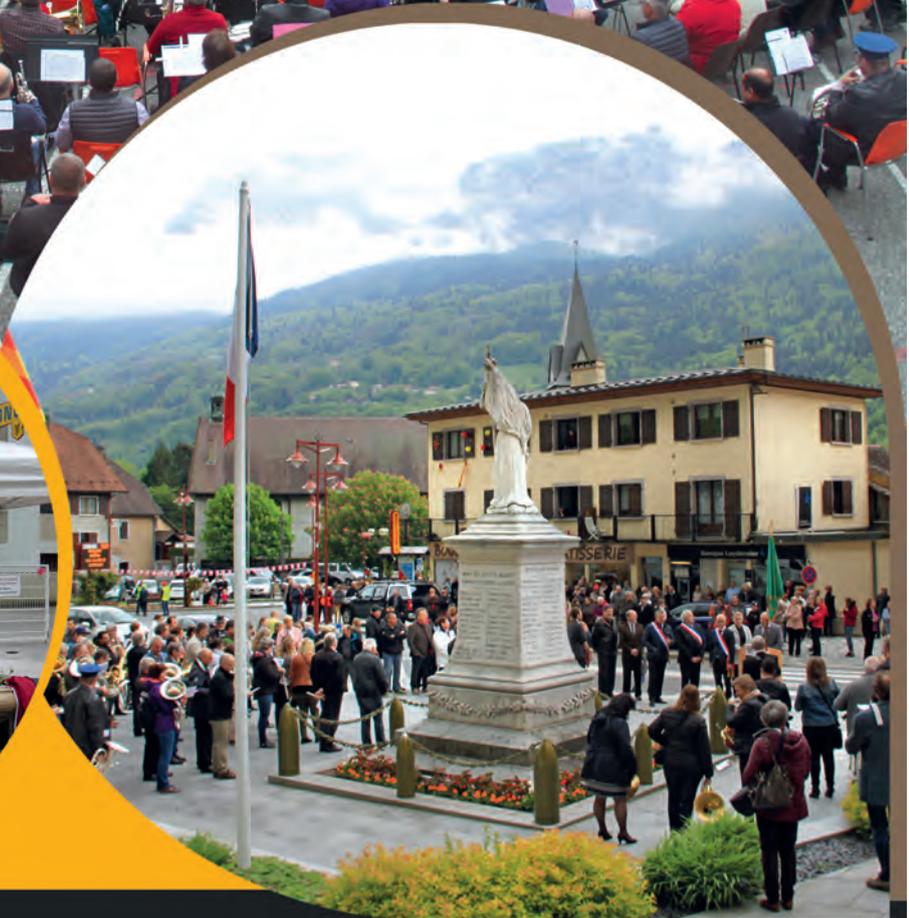


Cluses Arve  
& montagnes  
Territoire de réussites



BULLETIN MUNICIPAL

2020



FÊTE DES VIEILLES CASQUETTES



# ARVE INTERIM

GROUPE ATOLL

SALLANCHES

*Le meilleur de l'interim...*

ARVE INTERIM  
4, place Charles Albert  
74700 SALLANCHES

☎ 04 50 91 20 30  
✉ [sallanches@arveinterim.fr](mailto:sallanches@arveinterim.fr)

INTERIM  
PLACEMENT  
CDI - CDD

À votre disposition du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

## PROVENCE Robert Décolletage CN

Ø 2,5 à 32 mm

125, chemin de la Gare d'Oëx  
B.P. 17 - 74300 MAGLAND  
Tél. 04 50 93 97 42 - Fax 04 50 58 10 09  
[provence.robert.decolletage@orange.fr](mailto:provence.robert.decolletage@orange.fr)



Garage Central Vidonne



AGENT MEYNET

- Vente véhicules neufs et occasions
- Réparations toutes marques
- Géométrie
- Entretien climatisation
- Parebrise
- Prise en charge contrôle technique
- Dépannage



17, avenue du Val d'Arve - 74300 MAGLAND - Tél. 04 50 34 71 89  
Fax 04 50 89 01 03 - [vincent.meynet.magland02@reseau.renault.fr](mailto:vincent.meynet.magland02@reseau.renault.fr)

Pratic'



Cuisine

Menuiserie  
Rénovation

- Agencement et Equipement de Cuisines
- Placards Couissants
- Dressing
- Salles de bains



108 Rte de Flaine - Rond Point de Balme - 74300 MAGLAND  
Tél. 04 50 98 89 42 - Portable 06 85 18 58 74  
[pratic-cuisine@orange.fr](mailto:pratic-cuisine@orange.fr)



FROMAGERIE DE LA VALLEE  
915, Rue Nationale - 74300 MAGLAND - Tél. 04 50 55 95 06



## Garage PL DESCOMBES

**Nouveau ouverture juin 2019**

Centre de controle Chronotachygraphe  
limiteur de vitesse / EAD

538 rue de l'industrie 74300 Magland  
tel 0450347970 fax 0450347013  
[garage.descombes@wanadoo.fr](mailto:garage.descombes@wanadoo.fr)  
[www.Facebook.com/pldescombes](http://www.Facebook.com/pldescombes)



Réparation toutes marques poids lourds et utilitaires  
Spécialiste Mercedes-Benz / Diagnostic multi-marques  
Service hydraulique / banc de freinage / Pneumatiques  
Dépannage et assistance / Magasin de pièces détachées



## LE MOT DU MAIRE

5

## ÉVÉNEMENTS

6-21

Classes en 9	6
Inauguration de la microcrèche	7
Le repas des aînés	8
Départ en retraite d'Utilia ROSERIE	8
Hommage à Romane MIRADOLI	9
Fête des Vieilles Casquettes	11
La nouvelle station d'épuration	12
Signature du contrat VSHA / CCAS / Commune	13
La passerelle sur Arve	14
Un nouveau DGS	15
Le vélo-route: section Cluses - Magland	15
Inauguration de l'exposition Art-Vallée	16
Noël communal et agents médaillés	17
Vœux du Maire	18
La médaille à Josette CROZET	19

Cérémonies patriotiques	20-21
-------------------------	-------

## INFOS DIVERSES

23

Les colos de l'UFOVAL	23
-----------------------	----

## LES COMMISSIONS

18-43

Finances	24-25
Urbanisme	26-27
Bâtiment	28
Voirie communale	29
Voie verte entre Magland et Cluses	30
Schéma directeur d'eau potable	31
Sport	32
FUNIFLAINE	32-33
Maison Forte de Loche	34
Au secours de la forêt	35
Les écoles :	36-39
- Groupe scolaire du Chef-Lieu	
- Groupe scolaire de Gravin	
Service enfance jeunesse et centre de loisirs	40-45
La bibliothèque	46-47

## LE CCAS

49

## LES ASSOCIATIONS

51-68

Union Nationale des combattants Alpes	51
Sapeurs-Pompiers	52
Amicale des Sapeurs-Pompiers	53
Harmonie Municipale	54
E3M	55
Chorale Bouche en Chœur	56
OMA	57
OMS	58-59
L'USM (foot)	60
Judo club	61
Ski Club	63
La Pétanque Maglancharde	64-65
Badminton	66
Don du Sang	67
APE Gravin	68
APE Chef-Lieu	69
Club de l'âge heureux	69

## L'ÉTAT CIVIL

70





# VAUTHAY PAYSAGE

Création Piscines  
Espaces verts  
Création jardins  
Clôtures  
Dallages

**Bertrand Vauthay**  
245, route Nationale - La Grangeat - 74300 MAGLAND  
**04 50 34 72 10** - vauthay.paysage@orange.fr



## HENRI PETIT-JEAN

TRAITEMENT DES COPEAUX  
CONCEPTION ET FABRICATION

Systèmes d'essorage robotisé - Systèmes d'essorage en continu  
Centrifugeuses - Triage pièces et copeaux - Broyage - Convoyage  
Filtration des huiles de coupe - Chaudronnerie sur plans  
Equipements spéciaux



60, route de Montferrond - 74300 MAGLAND - Tél. 04 50 34 79 10 - Fax 04 50 34 79 04 - www.petit-jean-henri.fr



## DECOLLETAGE DECOOPER

Décolletage CN  
du Ø 1 à 250mm  
Assemblage  
Tous métaux et plastiques

287, av. du val d'arve - 74300 MAGLAND - Tél : 04 50 34 77 00  
Fax : 04 50 34 76 80 - Email : decoper@decoper.com

## RESTAURANT BAR *Chez Arlette*



Ouvert 7 jours / 7 le midi  
Menu complet à partir de 12,80€  
Salle de Banquet 80 personnes  
sur réservation

Oëx  
**74300 MAGLAND**  
& 04 50 58 15 96  
*Site web : restaurant chez arlette*



**MOREL Automobiles**

Chemin de la Gare d'Oëx - 74300 MAGLAND - Tél. 04 50 47 94 96 - [www.morelautomobiles.74](http://www.morelautomobiles.74)  
**Vente neuf et occasion - Entretien - Réparation toutes marques**

”

*Rien n'est plus dangereux que lorsque  
L'ignorance et l'intolérance  
sont armées de pouvoir* “

Voltaire



Chers Concitoyens, Chers élus Maglanchards,

Quand paraîtront ces lignes le mandat de maire que vous m'avez confié en 1983 sera terminé.

Ce n'est pas sans émotion que je m'adresse à vous pour la dernière dans l'organe officiel de la commune : le Bulletin Municipal.

C'est en 1983 que j'avais eu le plaisir d'écrire mon premier éditorial.

Depuis 37 ans ont passé et j'ai toujours en mémoire ma première élection et mon premier édito. Notre petite cité avait alors moins de 2500 habitants.

À cette époque Magland comptait déjà un très fort potentiel industriel et artisanal familial, mais également un important tissu agricole.

Aujourd'hui, l'agriculture quoiqu'encore forte présente avec 2 GAEC importants marque le pas.

Il en est de même de notre industrie du décolletage, de nombreux établissements familiaux ont fermé leurs portes.

Par contre le secteur des services, des métiers de l'artisanat et principalement du bâtiment continuent eux de prospérer.

À cette occasion, je voudrais remercier tous ces entrepreneurs, Maglancharde d'origine ou d'ailleurs, installé dans notre commune pour avoir continué à investir et se développer à Magland.

La fiscalité professionnelle n'est plus perçue par la commune. Les aides de l'État sont en constante diminution et pour certaines complètement disparues à Magland, et non des moindres.

Ainsi va la vie, pas toujours simple pour la gestion de nos petites collectivités.

Je souhaite que mon successeur et les élus qui vont l'entourer se battent pour préserver les quelques ressources qui nous restent et en trouvent de nouvelles. C'est mon vœu le plus cher.

Merci à tous les élus qui se sont succédé à mes côtés durant ces longues années. Merci à ma famille qui m'a toujours soutenu, merci à vous tous mes chers concitoyens et amis sans vous, je n'aurais pu faire avancer notre cher MAGLAND.

Cordialement à vous.

Votre maire,  
René POUCHOT



## CLASSES EN 9



**Dimanche 13 janvier 2019 à la Salle des fêtes s'est déroulé le repas des classes en 9.**

8 décennies étaient présentes de 1929 à 1999.

Les trois doyennes de la fête se sont vu remettre des fleurs par les plus jeunes au nom des 148 participants.



Cette rencontre intergénérationnelle a permis de partager de nombreux souvenirs de bal, de soirée, de mariage et bien d'autres événements...

À la suite de ce repas la salle des fêtes a fermé ses portes pour une grande remise en forme !

Merci à toutes les personnes qui ont pris part à cet événement.

L'équipe organisatrice





## INAUGURATION DE LA MICROCRÈCHE « WILD CHILD »



### **Inauguration de la Microcrèche « Wild Child », la première du réseau créée par Charline CACHAT.**

La Microcrèche « Wild Child » propose une pédagogie par la nature qui permet à l'enfant un contact régulier et positif à la nature en explorant le monde, à la fois spontanément et en y étant invité et accompagné par les adultes.

Qui dit Microcrèche, dit inter-âge...

Il n'existe pas de sections au sein de la Microcrèche. Les enfants évoluent tous ensemble. L'inter-âge a de réels intérêts. Un enfant observera les actions d'un copain plus grand que lui, ce qui est porteur, les enfants agissant par mimétisme.

De même, un enfant plus âgé développera ses capacités relationnelles d'empathie et d'entraide auprès des plus petits que lui.

L'aménagement de l'espace est réfléchi, à l'intérieur comme à l'extérieur, pour permettre aux enfants de se mouvoir, expérimenter et gagner en autonomie, tout en étant en sécurité.

L'équipe accompagne les parents dans leurs choix et prend le temps de discuter avec eux pour assurer la continuité de leurs décisions à la crèche.

L'objectif est de favoriser l'autonomie au quotidien.

Charline CACHAT, la directrice du réseau « Wild Child », est infirmière-puéricultrice. Elle a travaillé en services hospitaliers, puis au sein du Conseil Départemental en protection maternelle et infantile. Elle a été directrice d'une crèche familiale de 34 places avant de décider de créer sa propre structure selon les valeurs qui lui tiennent à cœur.

Le taux d'encadrement de la Microcrèche est de trois à quatre professionnelles pour dix enfants accueillis simultanément.





## UN REPAS DES AÎNÉS FESTIF

Le dimanche 28 avril a eu lieu le traditionnel repas des aînés. De 68 à 95 ans, ils étaient 150 et une vingtaine d'élus et conjoints, dont le maire René POUCHOT et son épouse, et membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). La salle des fêtes étant en travaux, c'est au foyer culturel que tous ont partagé ce déjeuner.

L'Harmonie Municipale a ouvert les festivités par une aubade puis l'après-midi a été animée par quelques airs d'accordéons. Le repas avait été préparé par le restaurant Chez Arlette et le service assuré par les élus, leurs conjoints et le CCAS.

Les doyens de la journée étaient Élise MARCANGELLI, née en 1924 et Marcel APPERTET, né en 1927. Ils ont reçu, des mains du maire et de Fernande AUVERNAY, première adjointe, des fleurs et des paniers garnis.

### CÉRÉMONIE ET REMISE DE MÉDAILLE

Marcel APPERTET s'est vu remettre la médaille de la commune (Élise MARCANGELLI, elle, l'avait reçue l'année dernière). Georges et Micheline TOULZE ont quant à eux été distingués pour leurs 60 ans de mariage et été gâtés d'une orchidée et d'un panier garni.

Ce repas a suivi la cérémonie du Souvenir de la Déportation au monument aux morts au cours de laquelle l'harmonie municipale a joué le « Chant des partisans ».



## DÉPART EN RETRAITE D'UTILIA ROSERIE

**Utilia est née le 3 mars 1954 à Port Castries à Sainte Lucie.**

À 20 ans elle quitte son île pour la Martinique où elle donnera naissance à 4 enfants, elle exerce la profession de coiffeuse pendant quelques années puis en septembre 2000 elle part en France avec son fils cadet.

En 2002, elle est engagée à l'EHPAD « Les Cyclamens » en tant que faisant fonction dans les soins de jour. En 2010 elle acquiert sa naturalisation française.

Au cours de ces années au sein de l'établissement, elle obtiendra son diplôme d'auxiliaire de vie puis celui d'aide soignante.

En 2015 elle est affectée au poste de veilleuse de nuit qu'elle honorera jusqu'à son départ en retraite le 1<sup>er</sup> mai 2018.

Durant toutes ces années, elle a fait preuve d'un grand dévouement auprès des résidents, d'intégrité, de discrétion, de professionnalisme, d'empathie et de bienveillance. Elle était appréciée de toute l'équipe et de sa hiérarchie pour toutes ces valeurs qui faisaient d'elle une excellente aide-soignante.





## HOMMAGE À ROMANE MIRADOLI

**Une petite réception s'est déroulée en Mairie en l'honneur de Romane MIRADOLI, double-championne de France en descente et en super G.**

Aux côtés de sa famille, des jeunes de l'Interclub et de Monsieur le Maire, on notait la présence de Martial SADDIER, Député et des élus de la commission sport.

Félicitations à Romane et bonne chance pour la suite de sa carrière !



SAS STOLCIS

# Bio-Nettoyage

Tous travaux de nettoyage  
Professionnel et particulier

42, allée des Tourterelles - 74300 Magland

Tous débarrassages

Espaces verts

Nettoyage de toitures et chenaux

Tous travaux de charpente  
zinguerie menuiserie

04 57 19 05 79 - 06 26 16 57 40

carine.stolcis@neuf.fr

# lustro

SQS



- Chauffage Etudes Thermiques
- Fioul Gaz
- Pompe à chaleur
- Solaire Thermique
- Ventilation

RGE RECONNU GARANT

200, impasse Clair Matin - 74190 PASSY

Tél. **06 61 17 79 48** - Mail : sas.lustro@hotmail.com

## Atelier COIFFURE

Mardi 8H30 - 18H30 - Mercredi 8H30 - 12H30

Jeudi et Vendredi 8H30 - 18H30

Samedi 8H30 - 15H00

04 50 34 71 09

895, route Nationale  
74 300 MAGLAND

## La Maison Pineau à Magland Charcuterie Artisanale



Fabrique artisanalement ses spécialités fumées  
Vente de produits d'ici : fromages, vins, confitures  
Coffrets gourmands. Ouvert tous les jours

30 route de Flaine - **MAGLAND** - 04 50 34 71 13

## Marcel Cartier DÉCOLLETAGE

- > Usinage traditionnel et CN
- > ø 2,5 à 60 mm en barres, 330 mm en lopins
- > Petites et moyennes séries, toutes matières

> [www.marcel-cartier.fr](http://www.marcel-cartier.fr)

21, rue de l'industrie - Z.I. du Val d'Arve - 74300 MAGLAND

> tél. **04.50.34.72.39** - > fax : 04.50.34.79.13

## Le Relais du Mont Blanc Hotel ★★ Chalets Restaurant

19, route de Bellegarde - 74300 Magland

[www.lerelaisdumontblanc.fr](http://www.lerelaisdumontblanc.fr)

[lerelaisdumontblanc@orange.fr](mailto:lerelaisdumontblanc@orange.fr)

Tél. : 04 50 21 00 85

Horaires de l'Hôtel :  
Ouvert tous les jours

Horaires du Restaurant : Ouvert tous les jours de 12h à 14h et de 19h à 20h30  
sauf les jeudis midis, samedi midis et dimanches soirs ainsi que certains week-end en hors saison.



Vente à emporter sur commande préalable



**Le 19 mai a eu lieu la Fête des Vieilles Casquettes organisée conjointement par l'Harmonie Municipale et l'OMA. Elle a réuni 24 harmonies et 140 musiciens de tout le Faucigny.**

Vu les travaux à la Salle des Fêtes, il a fallu s'organiser: le matin répétition et assemblée générale au Dojo du Foyer Culturel, puis défilé, dépôt de gerbe au monument aux morts et concert des musiciens des deux corporations dans la cour de l'école.



## FÊTE DES VIEILLES CASQUETTES

Le repas a été servi sous le chapiteau installé pour cette occasion; la journée s'est terminée par le Concert de l'Harmonie de Magland et la remise du drapeau à Ville-La-Grand qui organisera la Fête des Vieilles Casquettes 2020.





## LA NOUVELLE STATION D'ÉPURATION SORT DE TERRE

**Vendredi 19 juillet 2019, les élus et les entreprises mobilisées ont officiellement lancé les travaux de la future unité de traitement des eaux usées. Un projet d'envergure qui coule enfin de source.**

Construite en 1971, l'actuelle station d'épuration de Magland fut l'une des premières de Haute-Savoie en zone rurale. Prévue pour 1 500 habitants, la station ne suffit plus. Les eaux usées avaient besoin d'une nouvelle unité de traitement. Longtemps évoqué, le projet est longtemps parti en eau de boudin. Les élus peinaient à se mettre d'accord. Mais en 2013, l'État par l'intermédiaire du Préfet, met en demeure la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes (2CCAM), l'instance compétente en matière d'assainissement. Les politiques

n'ont plus le choix, ils doivent édifier une nouvelle station avant la fin de l'année 2020. Et ce vendredi 19 juillet, un sourire se lisait sur leur visage. Les travaux ont déjà bien commencé et le chantier devrait même se terminer avec un peu d'avance, en décembre 2020.

Édifiée en lieu et place de l'ancienne carrière ayant servi pour construire l'autoroute voisine, la station sort peu à peu de terre.

Après une première phase de minage et de terrassement, vient le temps du gros œuvre. Le bassin d'orage et ses 700 m<sup>3</sup> sont sur le point d'être achevés.





”

## LA GESTION DE L'EHPAD ET DU SERVICE À DOMICILE CONFIÉS À LA FONDATION VSHA

**La fondation Villages de Santé et d'Hospitalisation en Altitude, reconnue d'utilité publique et à taille humaine, tentera de consolider et de développer les structures.**

Le 19 juillet 2019, dans la salle du conseil de la mairie, était signé le contrat confiant la gestion de l'EHPAD et du Service d'Aide à Domicile à la Fondation Villages de Santé et d'Hospitalisation (VSHA), un acte historique entre les VSHA, la commune et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), comme l'a défini le maire et président du CCAS, René POUCHOT.





## UNE NOUVELLE PASSERELLE SURPLOMBE L'ARVE

**Mardi 23 juillet 2019, deux grues ont installé une passerelle au-dessus de l'Arve.**

Une opération impressionnante souhaitée depuis longtemps par les villes de Cluses et Magland, tout comme l'intercommunalité. Elle permettra aux cyclistes d'emprunter la future piste cyclable qui doit relier les deux communes.

Cofinancée par le Conseil Départemental, la passerelle ravit déjà, sur les réseaux sociaux, les cyclistes de la vallée qui profiteront du soleil et du beau temps sur leurs montures.





## UN NOUVEAU DGS

**Le 1<sup>er</sup> octobre 2019**

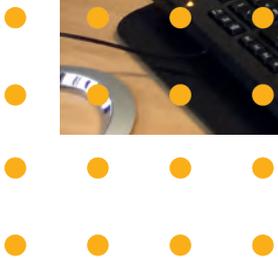
### ARRIVÉE DE JEAN-BAPTISTE VALLERIE

Après un départ à la mairie de Passy, où il a exercé les fonctions de directeur du service urbanisme et des affaires foncières pendant deux ans et demi, Jean-Baptiste VALLERIE a intégré de nouveau la mairie de Magland depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2019.

C'est en effet au poste de directeur général des services et de directeur du CCAS que Jean-Baptiste VALLERIE

revient au sein des effectifs municipaux après avoir occupé, entre août 2013 et janvier 2017, le poste de responsable urbanisme et marchés publics.

Il lui incombe ainsi, sous l'autorité de Monsieur le Maire, de coordonner l'ensemble des services afin de concourir à l'animation des politiques publiques engagées par la Commune.



## CLUSES - MAGLAND : LA VÉLOROUTE GAGNE DU TERRAIN

**Lancé en septembre 2018, ce nouveau tronçon de voie verte dans la vallée, réalisée sous maîtrise d'ouvrage départementale, prend son départ à Cluses, rue Jumel.**

Empruntant ensuite le chemin de la Digue entre l'autoroute A40 et l'Arve, elle rejoint Magland, là où avait lieu

l'inauguration, en juillet, en présence de plusieurs élus. « Quelques mois après l'inauguration de la passerelle enjambant l'Arve, on voit enfin le bout du tunnel avant un autre tunnel pour Oëx-Sallanches », lançait le Maire de Magland René POUCHOT.





## INAUGURATION DE L'EXPOSITION « L'ART DE FAIRE PARLER LES ÂMES »

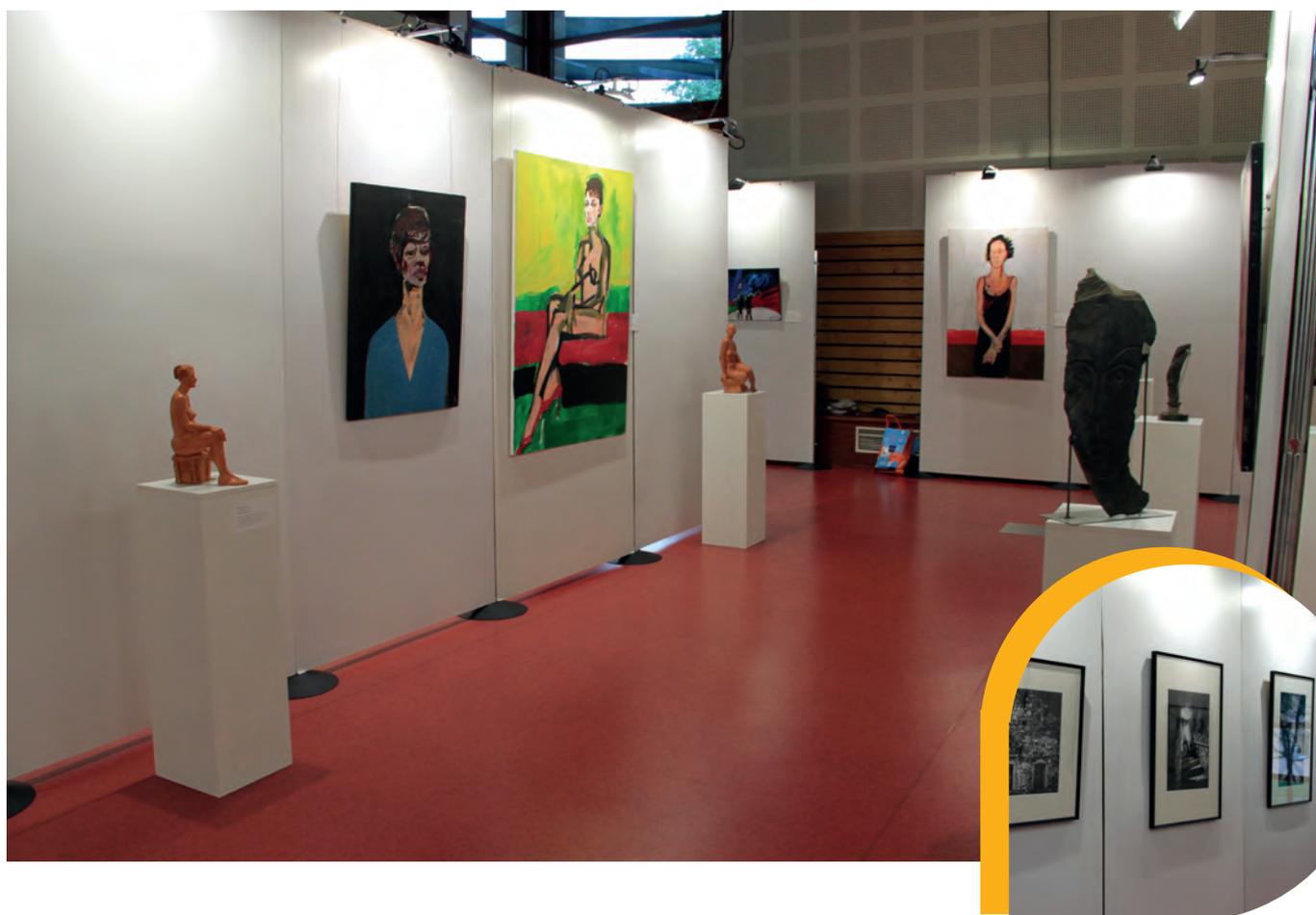
**Vendredi 11 octobre avait lieu l'inauguration de l'exposition « L'art de faire parler les âmes »,**

en présence de trois artistes reconnus sur la scène nationale, voire internationale : Serge LABÉGORRE, peintre expressionniste et président d'honneur de l'association Art Vallée, Francine AUVROUIN, sculpteur et Norbert BARDIN, photographe qui exposait de magnifiques photographies de la Maison Forte de Loche datant du XIV<sup>ème</sup> siècle, lui rendant ainsi sa grandeur passée.

Pour l'occasion, l'auditorium avait été réaménagé pour mettre en valeur cette exposition exceptionnelle. Cet événement marquait le lancement de la création d'un Centre d'art contemporain à Magland dans la Maison Forte, seul lieu capable de faire rayonner un tel projet d'envergure sur les communes environnantes. « La vallée mérite un centre d'art de qualité », argumentait Christophe CHIEZE, à l'origine du projet et président de l'association en charge de la gestion du futur Centre d'Art.

Mais le projet va plus loin puisqu'il promet de la fraternité entre les arts : « Tous les arts seront nivelés par le haut, l'architecture, la musique, les saveurs seront au même niveau que la peinture ou la sculpture », avançait Patrick CHIEZE.

Enfin, il a abordé le financement de ce Centre qui sera partagé entre le mécénat local et les fonds européens, afin de faire de cette maison forte « un lieu d'émotions responsable ».





## NOËL COMMUNAL ET AGENTS MÉDAILLÉS

**À l'occasion du Noël du personnel communal le 20 décembre, trois agents communaux ont été médaillés.**

**Maryline GAYDON** a reçu la médaille d'Or Régionale, Départementale et Communale. Elle est entrée à la mairie en septembre 1977, titulaire en 1979.

Maryline est responsable du service accueil – population, elle a la fonction d'Officier d'État Civil; ses tâches sont nombreuses et variées. Elle est la mémoire vive de la commune et elle fera un grand vide à son départ en retraite le 1<sup>er</sup> mai 2020 après 42 ans de service. Elle pourra ainsi passer plus de temps auprès de ses deux petites filles en région parisienne.

**Daniel PERROLLAZ** s'est vu mettre la médaille d'Or Régionale, Départementale et Communale pour ses 35 ans de carrière.

Il a intégré les services techniques de la commune le 6 novembre 1984 où il a gravi régulièrement les échelons jusqu'au grade d'agent de maîtrise principal. Il est le responsable du service voirie et il arpente ainsi la commune été comme hiver.

Il prendra sa retraite le 31 mars 2020 et il pourra se consacrer à sa passion pour la chasse et occuper son temps à la fabrication de couteaux.

**Sandrine BEROD** a reçu la médaille d'argent d'honneur Régionale, Départementale et Communale pour ses 20 ans de service.

Elle a intégré la commune de Magland le 1<sup>er</sup> décembre 1998 en tant qu'emploi jeune où elle aura pour mission l'accueil du service social. Stagarisée en 2003, elle occupera alors les fonctions administratives de la direction générale. En 2014, elle est affectée au service d'aide à domicile du CCAS et apporte également un soutien à Maryline pour l'accueil et l'État Civil.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le service à domicile sera transféré à VSHA, ce ne sera pas sans un pincement au cœur pour Sandrine qui pendant ces 5 années avait noué des liens étroits avec les bénéficiaires. Elle est destinée à assurer le remplacement de Maryline au sein du service à la population. Bonne chance dans cette nouvelle fonction.

Après cette remise de médailles, le Père Noël a distribué cadeaux aux petits comme aux grands avant de partager un moment de convivialité autour du buffet.





## CÉRÉMONIE DES VŒUX: UNE CÉRÉMONIE PARTICULIÈRE



**Le 24 janvier au soir, la population maglancharde était venue en grand nombre pour assister à la dernière soirée des vœux de son maire.** Quarante-trois ans de mandat dont 37 comme maire. Comme d'habitude, la soirée était ouverte par l'Harmonie, accompagnée ensuite par quelques chansons interprétées par Michel MINO. De nombreuses personnalités avaient tenu à être présentes auprès de René POUCHOT pour lui témoigner leur reconnaissance et leur respect: le préfet LAMBERT, le Sous-Préfet CHARLOT, le sénateur Loïc HERVÉ, le président du Conseil Départemental Christian MONTEIL, le député ROSEREN, les autorités militaires et les élus des communes voisines.

La 1<sup>re</sup> adjointe, Fernande AUVERNAY, comme les années précédentes, a déroulé le bilan des actions des élus municipaux au cours de l'année 2019: la rénovation de la salle des fêtes, les travaux dans les bâtiments communaux, les travaux sur les routes communales et les ponts, la passerelle du GR 96, le skate park, etc... sans compter tous les services de proximité, soit auprès des enfants ou des personnes âgées.

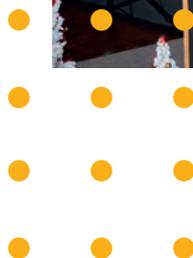
Deux évènements ont particulièrement marqué les élus, l'aboutissement du projet FUNIFLAINE (ouverture sur le premier semestre 2024 si aucune entrave n'intervient) et la tempête de juillet qui a mis à terre 20 ans de vie de la forêt et 35 000 m<sup>3</sup> de bois détruit. Pour illustrer cette catastrophe naturelle, Fernande AUVERNAY a rappelé une citation de Victor HUGO: « C'est triste chose que la nature parle et que l'homme n'écoute pas ».

Fernande AUVERNAY a rappelé, avec des sanglots dans la voix, le plaisir d'avoir été à ses côtés pendant 37 ans, toujours disponible, à l'écoute de chacun, avec la volonté de faire de Magland une commune où il fait bon vivre et faire aboutir les projets les plus lourds avec enthousiasme.

René POUCHOT, à son tour, a remercié l'ensemble des services et des élus qui ont travaillé avec lui, en rappelant que l'on n'est pas maire tout seul. Il y a 40 ans, la commune fonctionnait avec 5 salariés, aujourd'hui elle emploie 100 personnes avec l'EHPAD et compte 3 500 habitants.

Le maire se réjouit aussi de quelques réussites communales: les échanges crèche/école/Ehpad, l'action du CCAS auprès des plus démunis, le succès de la bibliothèque (400 lecteurs inscrits), le succès de la fête des vieilles casquettes ou les titres de championne de France de Romane MIRADOLI, la flainoise et de vice-champions de France de pétanque.

Il laisse des projets bien amorcés que la prochaine équipe pourra développer: la source de la Bézière, la Maison Forte De Loche ou la centrale hydroélectrique. Dans leurs interventions, les personnalités qui sont intervenues en conclusion de la soirée ont toutes été unanimes quant au rôle important qu'a tenu René POUCHOT dans sa remarquable carrière d' élu de terrain à Magland et hors Magland.



## MÉDAILLE DE VERMEIL POUR JOSETTE CROZET

**À l'issue de la cérémonie des vœux à la population, la médaille de vermeil a été remise par le Préfet LAMBERT à Josette CROZET pour 30 ans de service et de fonction élective.** Éluée en 1989, elle sera membre des commissions finances, eau et assainissement, fêtes et animations et CCAS.

Réélue en 1995, elle devient 5e adjoint toujours en charge de la commission des finances et de l'action économique et siège à l'urbanisme, avec travaux, à l'environnement, culture et appels d'offres.

En 2001, elle est 3e adjoint avec les mêmes charges et représente Monsieur le Maire à la SED et au musée de l'horlogerie. Elle est également élue au Conseil d'Administration de FUNIFLAINE. En 2008, elle obtient le poste de 2e adjoint et continue à assumer avec compétence les commissions des finances et de l'environnement et les délégations au SIF, à FUNIFLAINE, SIVOM, 2CCAM et SM3A.

Avant son élection, elle était déjà très engagée dans les associations.

Josette a su concilier sa vie de mère de famille, sa vie professionnelle et celle d'élu de la cité.

En 2009, elle avait déjà reçu la médaille d'argent, Régionale, Départementale et Communale des mains de Monsieur Jean-Paul AMOUDRY.



Aujourd'hui, c'est la médaille de vermeil qui récompense 30 années pour service rendu à la collectivité, médaille remise par Monsieur Pierre LAMBERT, Préfet de la Haute-Savoie.

Bravo et félicitations Josette.



# LES ÉVÉNEMENTS



”

14 juillet

”

Cérémonie  
du  
5 décembre





## CÉRÉMONIES PATRIOTIQUES



”  
**11 novembre**



# SUPER U Magland



**location**  
Vélos électriques



**BILLETTERIE**  
SPECTACLES



**DRIVE**  
coursesu.com  
Sushi drive



**Ouvert du lundi au samedi de 8h30 à 20h  
et le dimanche de 8h30 à 12h30**

**180 Allée des Noyères - RD 1205 - 74300 MAGLAND - 04 50 18 31 58**



**Chalets - Toiture  
Charpente - Menuiserie**

**WWW.IPABOIS.COM**

**06 25 75 75 05 - 06 75 24 30 46**



Conception -  
Aménagement -  
Entretien d'espaces verts



Conception - Cour - Enrobé - Circulation  
VRD / Réseaux - Cloture / Portail - Muret - Dallage - Terrasse  
Gazon - Plantation - Tonte / Taille - Elagage - Déneigement

1140, av Louis Coppol - 74300 Thyez - Tél: 04.50.98.75.40

[www.savoypaysage.com](http://www.savoypaysage.com)



- Arbres, Arbustes et Conifères.
- Végétaux d'altitude acclimatés aux hivers rigoureux.
- **Plus de 250 variétés disponibles pour tous les amoureux des plantes**
- Vente aux particuliers, professionnels et collectivités.



1360 route des Cimes 74300 ETEAUX - Tél: 04.50.03.00.97

[www.pepinieres-revel.com](http://www.pepinieres-revel.com)



Entreprise certifiée  
ISO 9001:2000  
ISO 14001:2004  
OSHAS 18001:1999



**Maçonnerie  
Travaux publics  
Démolition  
Terrassement**

1200, route de Gravin • 74300 MAGLAND  
Tél : 04 50 34 70 97 • Fax : 04 50 90 20 48  
**www.zanetto.fr**



## Les colos, c'est bon pour grandir...

La sortie de la brochure UFOVAL pour les vacances d'été est toujours un moment fort et attendu par des milliers d'enfants et de familles.

Nous vous invitons déjà à imaginer, rêver les vacances de l'été, moment de respiration pour l'enfant et sa famille.

Un séjour en colo c'est l'occasion d'un véritable dépaysement où l'on apprend à grandir pour les plus jeunes, à devenir plus autonomes et responsables pour les plus grands.

Ainsi nous souhaitons faire de cet espace unique un véritable temps de citoyenneté et d'émancipation pour les enfants.

Ce sera aussi un ressourcement pour les parents qui auront plaisir à vivre ce temps de respiration pour mieux retrouver leur enfant à la fin du séjour.



**Pour tout renseignement ou demande de brochures vacances 2020 :**

*Fédération des Œuvres Laïques 74*

*Adresse : 3 avenue de la Plaine 74000 Annecy*

*Tél : 04.50.52.30.00 / Mail : [ufoval@fol74.org](mailto:ufoval@fol74.org) / Site internet : [www.fol74.org](http://www.fol74.org)*



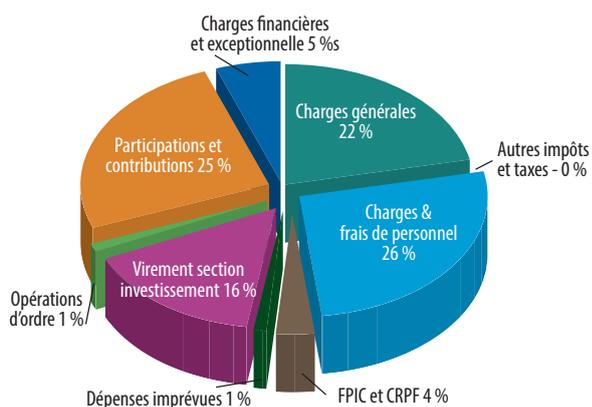
## LES FINANCES

### BUDGET PRIMITIF 2019

#### Dépenses de fonctionnement

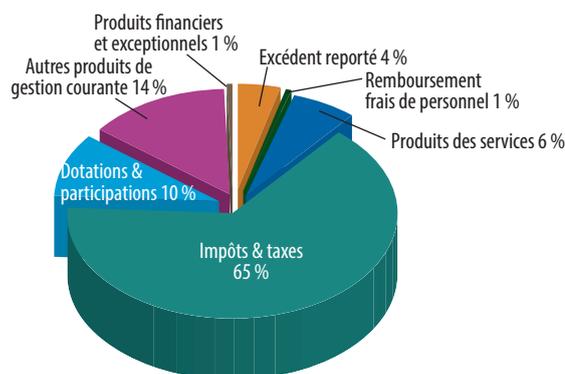
Charges générales	1 338 645,00 €
Autres impôts et taxes	0,00 €
Charges & frais de personnel	1 618 900,00 €
FPIC* et CRPF*	207 775,00 €
Dépenses imprévues	73 900,00 €
Virement section investissement	960 000,00 €
Opérations d'ordre	70 395,98 €
Participations et contributions	1 555 907,50 €
Charges financières et exceptionnelles	327 376,52 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 152 900,00 €</b>

FPIC : Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales  
CRPF : Centre National de la Propriété Forestière



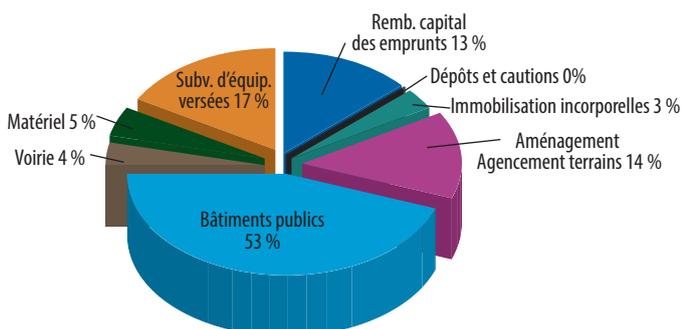
#### Recettes de fonctionnement

Excédent reporté	260 754,12 €
Remboursement frais de personnel	40 000,00 €
Opérations d'ordre	0,00 €
Produits des services	388 850,00 €
Impôts & taxes	3 981 664,00 €
Dotations & participations	602 300,00 €
Autres produits de gestion	845 400,00 €
Produits financiers et exceptionnels	33 931,88 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 152 900,00 €</b>



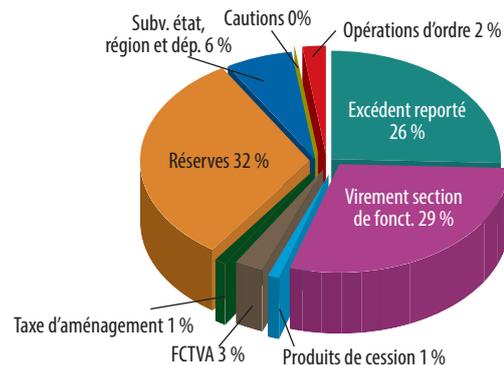
#### Dépenses d'Investissement

Remboursement capital des emprunts	444 500,00 €
Dépôts et cautions	1 400,00 €
Opérations d'ordre	1 400,00 €
Immobilisation incorporelles	110 995,00 €
Aménagement - Agencement terrains	461 919,00 €
Bâtiments publics	1 469 180,86 €
Voirie	119 871,73 €
Matériel	151 868,80 €
Subventions d'équipement versées	550 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 311 135,39 €</b>



#### Recettes d'Investissement

Excédent reporté	854 517,41 €
Virement section de fonctionnement	960 000,00 €
Produits de cession	41 190,00 €
FCTVA	85 000,00 €
Taxe d'aménagement	40 000,00 €
Réserves	1 050 000,00 €
Subventions état, région et département	206 632,00 €
Caution	2 000,00 €
Opérations d'ordre	70 395,98 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 309 735,39 €</b>





## BUDGET DE L'EAU 2019

Dépenses de fonctionnement	210 486,20 €
Recettes de fonctionnement	210 486,20 €
Dépenses d'investissement	844 880,74 €
Recettes d'investissement	844 880,74 €



## BUDGET BOIS 2019

Dépenses de fonctionnement	66 508,16 €
Recettes de fonctionnement	66 508,16 €
Dépenses d'investissement	95 454,00 €
Recettes d'investissement	95 454,00 €



## BUDGET DU CCAS 2019

Dépenses de fonctionnement	276 300,00 €
Recettes de fonctionnement	276 300,00 €
Dépenses d'investissement	2 666,67 €
Recettes d'investissement	2 666,67 €



## BUDGET EPHAD 2019

Dépenses de fonctionnement	2 696 663,09 €
Recettes de fonctionnement	2 696 663,09 €
Dépenses d'investissement	81 548,85 €
Recettes d'investissement	81 548,85 €





## L'URBANISME



### LES HORAIRES DU SERVICE URBANISME

Le service urbanisme est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

Pour permettre l'étude des dossiers, l'accueil du public se fait uniquement les mercredis matin **de 8h30 à 11h30** et les vendredis après-midi **de 13h30 à 16h30**.

### PRATIQUE :



**Vous retrouverez les documents d'urbanisme sur le site internet de la mairie <http://www.magland.fr>**

- Onglet « Mairie » puis « Urbanisme »
- Les documents mis en ligne sont à jours des dernières modifications, il s'agit donc des documents opposables en vigueur.

### RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

**Pour l'année 2019, le service urbanisme a enregistré 179 demandes. La répartition des dossiers s'établit de la manière suivante :**

- 105 certificats d'urbanisme, dont 3 pré-opérationnels (CUB);
- 42 déclarations préalables, dont 4 pour divisions foncières à bâtir;
- 24 permis de construire;
- 4 permis de construire modificatifs;
- 1 transfert de permis de construire;
- 0 permis d'aménager;
- 1 permis d'aménager modificatif;
- 2 permis de démolir;

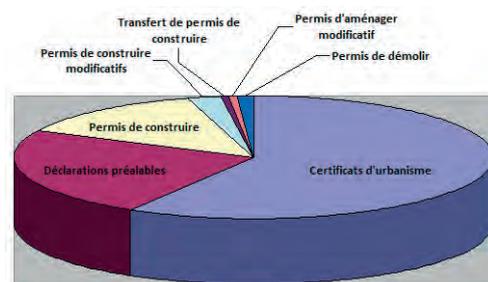
### INSTRUCTION DES DOSSIERS D'URBANISME



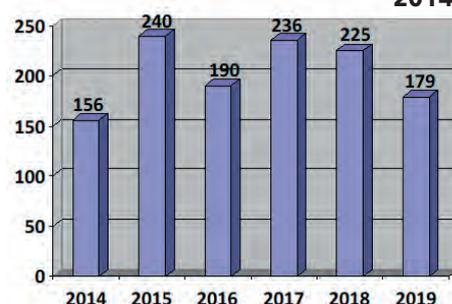
Pour rappel, l'instruction des dossiers d'urbanisme se fait au regard de la réglementation applicable aux terrains (PLU, PPR, servitudes d'utilité publique...) mais aussi en fonction de la desserte par la voirie et les réseaux.

Les élus de la commission urbanisme se prononcent ainsi sur des projets déposés par des particuliers ou des entreprises. Ces projets sont donc analysés par rapport à la réglementation applicable et non par rapport aux propriétaires des terrains où à la situation de chacun.

Les documents d'urbanisme de la commune étant très restrictifs, les nouvelles possibilités de construire restent très réduites. Au vu de la particularité de ces règles, l'instruction des dossiers est conservée à la mairie de Magland alors que certaines communes l'ont transférée à la communauté de communes.



### Évolution du nombre de demandes depuis 2014 :



## DÉTAIL DES DOSSIERS

Les **certificats d'urbanisme d'information (CUa)** ont été principalement déposés par des notaires, dans le cadre de successions ou de ventes afin de connaître les règles applicables propres à un terrain donné. Les **certificats d'urbanisme opérationnels (Cub)** ont été déposés par des particuliers afin d'obtenir des informations sur la faisabilité d'un projet.

Les **déclarations préalables (DP)** ont été effectuées principalement par des particuliers et dans une moindre mesure, par des entreprises. Elles concernent d'abord la réfection de bâtiments existants avec notamment les rénovations de façades, créations d'ouvertures, de balcons, la réfection de toitures ou encore l'isolation. Ces dossiers représentent près de 40 % des demandes.

Ensuite, viennent les créations d'abris de jardin et abris voitures, représentant presque 30 % des déclarations. Par ailleurs, près de 12 % des dossiers concernent la pose de panneaux photovoltaïques et près de 10 % des dossiers concernent des divisions en vue de construire. Les 8 % restants sont répartis dans les dossiers de changements de destination, création de piscine, travaux de remblaiements, installation de tunnels agricole...

Au niveau des **permis de construire (PC)**, 50 % des dossiers déposés concernent la construction de maisons individuelles et 25 % concernent l'extension ou la réhabilitation de bâtiments existants. Ensuite, près de 17 % concernent la création d'abris voitures par des particuliers, en annexe de leurs habitations existantes et 8 % concernent la création ou réfection de bâtiments industriels et d'ateliers par des entreprises.

## PETITS RAPPELS EN MATIÈRE D'URBANISME :

### Affichage des décisions :



L'affichage des décisions doit être effectué sur le terrain assiette du projet. En effet, il doit être installé sur le terrain, et pendant toute la durée du chantier, un panneau visible de la voie publique décrivant le projet.

### Dépôt des DAACT :



Lorsque les travaux sont achevés, les titulaires des autorisations sont tenus de déposer une Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT) en mairie et ce, conformément à l'article R. 462-1 du code de l'urbanisme. Cette DAACT doit obligatoirement être

déposée afin d'obtenir le certificat de non-contestation de la conformité du projet.

### Taxes et participations :

Les autorisations d'urbanisme entraînent dans certains cas et suivant les travaux effectués des taxes et participations.

Au niveau des taxes, il s'agit principalement de la taxe d'aménagement qui est calculée en fonction de la surface de plancher créée. Cependant, certaines installations, aménagements ou projets peuvent être soumis à des taxations spécifiques (stationnement, piscines, panneaux photovoltaïques...) ou peuvent bénéficier d'abattements et d'exonérations. La taxe d'aménagement est constituée d'une part communale perçue au bénéfice de la commune pour financer les besoins en équipements publics et d'une part départementale perçue au profit du Département pour la gestion des espaces naturels.

Il existe aussi la Redevance d'Archéologie Préventive

(RAP) qui s'applique en cas de travaux touchant le sous-sol. Les terrassements des constructions de maisons individuelles et les déblais sont concernés par cette taxe. Celle-ci n'est pas perçue par la commune mais est destinée à apporter les ressources nécessaires à l'exercice des missions de détection, de sauvegarde et de conservation du patrimoine archéologique.

Au niveau des participations, il s'agit principalement de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC). Une part de celle-ci s'applique aux immeubles d'habitation, dite « PFAC domestique » et une part de celle-ci s'applique aux immeubles produisant des rejets d'eaux usées assimilées aux eaux usées domestiques, dite « PFAC assimilés domestiques ». La compétence assainissement étant dévolue à la communauté de communes, c'est la 2CCAM qui perçoit cette participation dont le montant calculé en fonction de la surface de plancher créée.

### RÉGLEMENTATION DE LA PUBLICITÉ :

La publicité extérieure est soumise à une réglementation protectrice de l'environnement et du cadre de vie. Son installation doit respecter des conditions de densité et de dimensions et nécessite une déclaration ou une autorisation préalable.

La commune de Magland ne dispose pas de Règlement Local de Publicité (RLP), la réglementation nationale s'applique donc sur le territoire communal. Ainsi, les dispositifs de publicité ne sont autorisés seulement dans l'agglomération et sous certaines conditions. En l'absence de RLP, c'est le préfet qui instruit les déclarations préalables. Attention, même en l'absence d'obligation de déclaration préalable, certains dispositifs sont soumis à autorisation préalable. Ces demandes sont à adresser directement en préfecture.

Maurice PETIT-JEAN

Le Maire-adjoint à l'urbanisme  
Vice-Président de la commission urbanisme



## LES BÂTIMENTS

**Cette année, les principaux travaux réalisés pour nos bâtiments se sont résumés à :**

- Faire la deuxième phase de la rénovation de la salle des fêtes, consacrée exclusivement à la reprise totale de l'intérieur. (se reporter à l'article paru dans le dernier flash info).



- Remplacer la toiture devenue problématique du bâtiment de la nouvelle crèche. Cette couverture était encore en bardeau canadien. Tous les toits du secteur école maternelle ont donc été repris.



- Dans l'urgence nous avons dû également reprendre toute la charpente et couverture du bâtiment près de la boulangerie sur la place de l'église pour pallier les grosses infiltrations endommageant considérablement l'intérieur de ce bâtiment en attente de réhabilitation.



M. Petit-Jean



## LE CIMETIÈRE

**En complément du funérarium a été créé un jardin du souvenir avec des cavurnes (urnes enterrées)**





## LA VOIRIE COMMUNALE

Cette année la commune a été confrontée de manière inhabituelle à une très forte détérioration de la voirie.

Nous avons prévu dès le début 2019 un programme d'entretien dont la période des travaux s'échelonnait du début de l'été à l'automne.

Ces derniers ont dû être subitement interrompus dès leur commencement début juillet, notamment en raison de la tempête. L'importante opération de dégagement des bois couchés sur la chaussée a mis en évidence une dégradation sans précédent des enrobés, barrières et talus de soutènement. Par la suite le passage sans attendre des grumiers a contribué à accentuer la détérioration de ces voies sur lesquelles il n'était alors pas possible d'intervenir en sécurité. Néanmoins quelques interventions d'urgence se sont avérées nécessaires, notamment sur le haut de la route de Montferrond et à la Vulpillière.

Dernièrement durant les vacances de fin d'année c'est le pont rouge qui a été repris. En effet un véhicule poids lourds a fortement endommagé une barrière et la chaussée en entrée de pont.

Les coûts de réfection globale ont été estimés. Ils s'élèvent à plusieurs centaines de milliers d'euros. Mais ces coûts peuvent encore évoluer compte tenu des conditions climatiques de cet hiver et de la poursuite des travaux.

Enfin depuis les intempéries de ces derniers mois, l'évacuation des bois a causé de forts dépôts de boue sur les chaussées. Ces dernières seront nettoyées dès l'ensemble des travaux terminés.





## LA VOIE VERTE ENTRE MAGLAND ET CLUSES



### Une portion fondamentale de la vélo-route vient d'être mise en service.

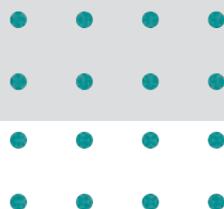
Attendu depuis longtemps par les cyclistes, notamment en raison de la dangerosité que représentait la RD 1205, le tronçon de 4 km reliant Cluses à Magland a été symboliquement inauguré le mardi 3 décembre 2019 par les élus du département et de ces deux communes, accompagnés pour la circonstance de quelques courageux cyclistes.

Les élus n'ont pas caché leur joie de couper le ruban de ce nouvel itinéraire dédié aux déplacements doux et qui permet, avec la création d'une passerelle de 60 m, de serpenter le long de l'Arve et du lac de Balme en toute sécurité.



L'itinéraire prend son origine à l'intersection avec la rue de Jumel à Cluses et son extrémité au raccordement avec la route de Chamonix-Mottet à Magland. Il utilise en partie des voies en site propre (voie verte) et en partie des voies partagées avec les automobiles mais bénéficiant d'un trafic faible.

L'accès à cette voie verte est réglementé et est interdit en permanence à tous véhicules à moteur.





## RÉALISATION D'UN SCHÉMA DIRECTEUR D'EAU POTABLE

**Les élus de la commune ont voulu s'assurer que la distribution d'eau potable allait pouvoir continuer d'être satisfaisante et sécurisée dans l'avenir, compte tenu de l'évolution prévisible des besoins et des conditions climatique.**

Ainsi la commune devait disposer d'un véritable outil de programmation et de gestion : **le schéma directeur d'alimentation en eau potable**. L'élaboration de ce schéma a été confiée à un bureau d'études spécialisé : le bureau Nicot.

Après deux années d'études en relation avec différents partenaires (Suez, Géologos, le Sdis) ce schéma a été présenté par Mme Gallioz du bureau Nicot et approuvé par les élus lors du conseil municipal du 12 décembre 2019. Cette étude est également subventionnée par l'agence de l'eau et le conseil départemental.

### CE SCHÉMA A POUR VOCATION :

- de faire le point sur les conditions réglementaires, techniques et financières d'Alimentation en eau potable d'une collectivité (hameaux y compris),
- de pointer les problèmes existants, tant réglementaires que techniques, tant quantitatifs que qualitatifs, tant au niveau de la ressource qu'au niveau des systèmes de production et de distribution
- d'estimer les besoins futurs et de proposer le bilan besoins/ressource sur la base :
- d'élaborer un programme de travaux sur le court, moyen et long terme adapté aux besoins de la collectivité et à ses moyens (techniques et surtout financiers en lien avec le prix de l'eau) et éventuellement un programme de travaux permettant de gérer la phase transitoire pendant laquelle des études complémentaires sont menées pour définir le scénario.

### LE SCHÉMA DIRECTEUR EST :

- un outil de programmation et de gestion pour la collectivité qui doit lui permettre d'avoir une vision globale des besoins et des solutions envisageables
- un préalable indispensable à la réalisation de travaux structurants et au développement de l'urbanisation la cohérence avec les documents d'urbanisme en cours ou projetés doit être assurée.

### LE SCHÉMA CONTIENT NOTAMMENT DES PLANS ET DOCUMENTS :

#### Document I

- Présentation générale de la commune
- La ressource en eau
- Le réseau d'alimentation
- Traitement et qualité des eaux distribuées
- Stockage
- Population et abonnés
- Analyse production/consommation
- Bila ressources/besoins
- Sécurité incendie
- Synthèse et propositions

#### Document II

- Résumé du diagnostic
- Proposition de travaux et estimation financière
- Simulation de financement





## SPORT

Pour les enfants et ados ont été installé un skate-park et un pumptack en complément du city park. À cet ensemble, s'ajoutant les terrains de tennis et les terrains de foot dont l'entretien qu'il faut entretenir régulièrement.

**Bel ensemble sportif pour les jeunes de 7 à 77 ans!**



## FUNIFLAINE

### PRÉSENTATION DU PROJET ET CADRE RÉGLEMENTAIRE DE LA CONCERTATION

Le Syndicat mixte Funiflaine est engagé dans l'étude et la réalisation du projet FUNIFLAINE, transport public par câble destiné à relier la vallée de l'Arve, depuis Magland, à la station de Flaine. Ce projet répond à de fortes ambitions environnementales économiques et touristiques.

Compte tenu de ses caractéristiques, le projet est soumis à la réalisation d'une évaluation environnementale au titre des articles L 122-1 et R122-1 du Code de l'Environnement.

Dès lors et au regard de l'article L. 121-15-1, 2°, de ce même Code de l'Environnement, il a été décidé de répondre aux attentes du public sur le renforcement de sa participation dans l'élaboration des projets soumis à évaluation environnementale.

Le tracé soumis à la concertation porte sur un itinéraire de 5,5 km de Bellegarde (Magland), station de départ, à Flaine, station d'arrivée (au parking P1), avec une gare intermédiaire au Col de Pierre Carrée. Le projet représente un investissement de 76 M€, financé par les partenaires que sont le Département de la Haute-Savoie, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'État, l'Europe, la Communauté de communes Cluses, Arve et montagnes, la Commune d'Arâches-la-Frasse, la Commune de Magland et par l'investissement de l'exploitant.

**Cette concertation a été menée du 24 janvier au 8 mars 2019.**

Le Syndicat mixte a voulu démontrer sa forte volonté d'associer le public à sa réalisation. Il a souhaité, durant toute cette période, présenter le projet et ses objectifs, et mettre en œuvre un large dialogue avec tous les publics concernés. Pour ce faire, le Syndicat s'est attaché à informer par divers moyens, donner la parole aux acteurs et aux habitants, et recueillir leurs contributions.

### DISPOSITIF D'INFORMATION DU PUBLIC

Le Syndicat a mis en place différents supports destinés à annoncer la concertation, ses modalités et présenter les caractéristiques du projet :

- Un **dossier de concertation diffusé à 1 500 exemplaires**
- **100 affiches**

- Un **dépliant édité à 27 000 exemplaires**
- Un **flyer**
- Des **panneaux d'information** dans les mairies de Magland, Arâches-la-Frasse et à l'office de tourisme de Flaine
- Un **site internet** consacré au projet : <https://www.funiflaine.fr/>
- Un **film** diffusé lors des réunions publiques

### DISPOSITIF DE PARTICIPATION DU PUBLIC

Le dispositif mis en œuvre comprenait :

- **une réunion de pré-information** avec les acteurs de la station de Flaine le 8 janvier 2019 ;
- **trois réunions publiques** les 4 (Magland), 11 (Arâches-la-Frasse) et 18 février 2019 (Flaine) ;
- **deux ateliers de concertation** les 5 (Magland) et 6 mars 2019 (Flaine) sur les thèmes de l'accessibilité à l'équipement et de ses usages ;
- **trois registres d'expression** en mairies de Magland et d'Arâches-la-Frasse, et à l'office de tourisme de Flaine ;
- **deux adresses mail dédiées** : [funiflaine@hautesavoie.fr](mailto:funiflaine@hautesavoie.fr) et [contact@funiflaine.fr](mailto:contact@funiflaine.fr) ;
- **une plateforme collaborative** sur le site internet du projet.

### BILAN QUALITATIF

Les actions d'information mises en œuvre par le Syndicat mixte Funiflaine durant la période de concertation publique se traduisent, en termes de participation par :

- Environ **730 personnes** présentes, **55 prises de parole** et **5h30 de débat** pour l'ensemble des trois réunions publiques.
- **66 avis et questions** posées depuis le début de la concertation par **courriel**.
- **125 avis et questions posées** depuis le début de la concertation via le formulaire d'expression de la plateforme collaborative du site internet du projet.
- **6 avis et questions** posées depuis le début de la concertation par **courrier postal**.
- **10 avis et questions** posées via le **bulletin d'expression**.
- **37 contributions** déposées sur les registres d'expression.
- **700 visiteurs uniques** ont fréquenté le site internet du projet depuis sa mise en ligne le 24 janvier 2019.
- **48 personnes** ont participé aux deux ateliers de concertation.

**Sur les 235 avis exprimés, 156 (soit 66 %) se prononcent en faveur du projet, et 79 (soit 34%) se prononcent contre le projet. 64 avis non tranchés (personnes ne se prononçant ni pour ni contre) se sont exprimés.**

# LES COMMISSIONS

## BILAN QUALITATIF

**Les avis s'expriment majoritairement en faveur du projet en soi et du tracé préférentiel présenté à la concertation.** Les arguments avancés pour le justifier portent sur les points suivants :

- Il permet un nouvel accès à la station de Flaine, et plus largement au Grand Massif, plus écologique et plus rapide en proposant une véritable alternative à la route ;
- Le tracé Bellegarde-Pierre Carrée-Flaine répond aux objectifs de desserte du projet ;
- Il offre un mode de transport confortable et sécurisé, en toutes saisons et pour tous publics.

Les acteurs politiques et professionnels se prononcent largement en faveur du tracé préférentiel.

Les avis minoritaires portent sur le choix du tracé qui a fait l'objet de contre-propositions de tracés alternatifs venant d'associations locales qui souhaitent un tracé desservant Les Carroz (soit aux Feux, soit aux Molliets), et une arrivée au parking P3 de Flaine.

**Les principales attentes et préoccupations** portent sur les points suivants :

- **Autour de Magland et de la station de départ de Bellegarde :** Les habitants souhaitent que le projet participe du développement de la commune et s'interroge sur le trafic qu'il pourrait engendrer vis-à-vis de leur cadre de vie. Ils souhaitent un transport performant entre la gare de Magland et Bellegarde.
- **Autour de Pierre Carrée :** Le projet de gare et de desserte constitue un atout pour le développement des activités de loisirs. Il doit toutefois en préserver le cadre naturel.
- **Autour du coût et des usages :** Funiflaine doit offrir un coût abordable pour s'adresser à tous les types de publics qu'ils soient professionnels ou grand public, et pas seulement skieurs. Il est demandé aussi de veiller à l'équilibre financier de l'équipement. Il est regretté, pour certains, l'absence de desserte des Carroz qui pourrait priver les habitants des usages de l'équipement.

## LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION PUBLIQUE POUR LA MAÎTRISE D'OUVRAGE

Le maître d'ouvrage constate la forte mobilisation à travers tous les modes d'expression mis en œuvre. Celle-ci le conforte à prendre une décision motivée sur :

- L'opportunité du projet pour offrir un nouvel accès à la montagne, plus écologique et plus rapide.
- La pertinence du choix du tracé constitué de la station de départ à Bellegarde, de la gare intermédiaire à Pierre Carrée et de la station d'arrivée au parking P1 de Flaine.
- L'intérêt de faire de cet équipement un mode de transport pour tous publics.

Il note les interrogations concernant particulièrement :

- Le développement et le cadre de vie de Magland et sa compatibilité avec la présence du FUNIFLAINE.
- La préservation de l'environnement à Pierre Carrée.
- L'accès de l'équipement à tous les publics.
- Le coût pour les usagers.

Il analysera les nombreuses contributions issues des



ateliers sur l'accessibilité à l'équipement et les différents usages qu'il pourrait offrir.

Le Syndicat mixte Funiflaine, au cours des phases d'études à venir, s'attachera à :

- Analyser les contributions apportées pour enrichir, au besoin, le projet,
- Permettre à chacun d'être régulièrement informé du déroulement des étapes à venir.

## LES ÉTAPES À VENIR

Le bilan sera partagé avec les membres du conseil syndical et les principaux partenaires du projet.

Sur la base des conclusions tirées de la concertation, le Syndicat mixte Funiflaine arrêtera les orientations retenues pour la suite du projet. Elles constitueront la base des études à venir.

Après que le bilan ait été arrêté par le Syndicat mixte Funiflaine, le maître d'ouvrage le rendra public, avec sa mise en ligne sur le site internet dédié au projet <https://www.funiflaine.fr/>

Tout au long des phases d'études à venir, le site internet du projet servira de point d'information pour le public.

L'Enquête publique, en vue de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP), constituera une nouvelle occasion de dialoguer avec le public. Les études de conception détaillées ainsi que l'étude d'impact du projet seront soumises au public lors de cette enquête menée au titre de l'article L 123-2 du code de l'environnement.

Lors de cette nouvelle consultation, le public pourra donner son avis sur un projet dont la conception sera bien plus détaillée. Un commissaire enquêteur, indépendant de la maîtrise d'ouvrage, mènera l'enquête et recueillera les avis de toutes les personnes et entités intéressées puis rédigera son rapport.



## LA MAISON FORTE DE LOCHE, FUTUR CENTRE D'ART

**Le Cabinet d'architectes ALEP a rendu son étude avec un plan de travaux et son programme de financement qui s'étaleront sur plusieurs années.**

L'heure est à la mise en place de financements : entreprises mécènes, subventions de la Région, du Département, de l'État et de l'Europe et mise en place d'une souscription qui sera lancée dans les mois qui viennent par la Fondation du Patrimoine. Un dossier a été envoyé à la Mission Berne.

Donner un nouveau souffle à ce moment de l'histoire maglancharde c'est le projet du réseau des mécènes « Ambition Art Vallée » composée d'entreprises locales de transformer la Maison Forte en un centre artistique et culturel, sous la houlette de Christophe CHIEZE, président de cette association.

Ce prochain Centre d'Art contemporain avec vocation à être autonome, indépendant et financement transparent.



Le concept est de mettre en valeur le territoire et le patrimoine de la Vallée au sens large ; ce projet ferait de l'endroit un lieu de fraternité des arts au sens le plus large possible « il n'y a pas d'art majeur : ils font tous partie des arts ». Comme le souligne Christophe CHIEZE, président de l'Association « Art Vallée » qui est la cheville ouvrière de ce beau programme.

Ce centre abritera des expositions temporaires et permanentes des salles de séminaire, un restaurant. Il aura aussi vocation à être un lieu de proximité avec les artistes.

L'exposition « l'art de faire parler les âmes » d'octobre 2019 a lancé ce projet culturel phare pour ces prochaines années.

Cette exposition a connu un vif succès, les œuvres des trois artistes contemporains ayant tous une tonalité impressionniste ont été présentées :

M. Serge LABÉGORRE considère comme l'un des plus grands peintres contemporains, Francine AUVROUIN, sculpteur profondément humaniste, un des plus grands ateliers parisiens et Norbert BARDIN, photographe qui entretient une relation étroite avec la nature pour la transmettre dans une vision poétique et mélancolique ; il est le peintre officiel du Mont Saint-Michel.

**L'objectif :** proposer plusieurs expositions temporaires jusqu'à l'ouverture du Centre d'Art qui pourrait ouvrir ses portes en même temps que la mise en service du Funiflaine. « Il faut que ce Centre soit un projet ambitieux, rayonnant et responsable » selon Christophe CHIEZE.

Nous lui souhaitons pleine réussite.

”

## AU SECOURS DE LA FORÊT



**Plusieurs communes de Haute-Savoie ont été impactées par le passage d'une tornade dans la nuit du 1<sup>er</sup> juillet au 2 juillet 2019.**

La commune de MAGLAND est certainement la commune qui a été le plus impacté par les dégâts occasionnés par cette tornade puisque plus de 160 hectares de forêts ont été détruits dont 80 hectares sur la seule forêt communale pour un volume de chablis estimé à plus de 35 000 m<sup>3</sup> de bois (pour rappel, la production annuelle de bois en forêts publiques en Haute-Savoie est de l'ordre de 100 000 m<sup>3</sup>/an).

Heureusement, après la tempête vient le temps de la solidarité territoriale pour soutenir la filière sylvicole.

Le département a accordé une aide pour l'aménagement d'une place de dépôt à la Glière et la création d'une piste de desserte, montant à chiffrer.

L'ampleur des dégâts a amené l'ONF à conseiller à la commune de MAGLAND de privilégier l'exploitation des bois en régie par la commune. En effet, le marché actuel départemental comme national du résineux est déjà saturé.

Cela permet d'enlever les bois de suite avant que les bois ne se déprécient, avant que ces chablis ne favorisent une crise sanitaire, et avant que la végétation du

sous-bois n'explode et recouvre ces chablis empêchant ainsi les travaux de plantations prévues pour reconstituer les peuplements détruits.

La région, subventionne la place de stockage de la Glière à hauteur de 16 712 €. Une subvention a été demandée pour les travaux d'abattage et de débardage.

Pour ces mêmes travaux et la réfection de voirie, le Conseil Savoie Mont-Blanc a notifié sa participation pour un montant de 142 422,80 €.

La commune de SALLANCHES qui utilise la place de dépôt de MAGLAND prend en charge 50 % des travaux.

Les communes de MORILLON et SAMOËNS attribueront à la commune le montant correspondant à l'abattage d'arbres pour l'établissement de pistes de ski, cette somme sera destinée à la replantation.

Pas une minute à perdre pour la forêt qui doit rapidement faire l'objet de replantation et d'une reconstitution des peuplements touchés, essentiels à la sylviculture et à la biodiversité.

Merci pour toutes ces aides en provenance du Département, de la Région, du Conseil Savoie Mont-Blanc et des communes de SAMOËNS et MORILLON.





## LES ÉCOLES

### GROUPE SCOLAIRE DU CHEF-LIEU

#### ÉCRIVAINS...

Aux côtés de Séverine Vidal, qui a semé dans l'imaginaire des élèves des petites graines de création... Et voilà la naissance de leur œuvre, « Histoires de mots », un recueil de contes créés par les 5 classes.

Merci à notre bibliothécaire, Justine Mahaut de Salvatore, pour l'organisation cette belle rencontre !



#### PETITS RATS DE BIBLIOTHÈQUE

Et encore notre bibliothécaire à l'œuvre pour faire découvrir aux petits lecteurs en herbe « Anuki, le petit indien », « le Dahu » et la sélection de « la vache qui lit » entre autres animations toutes aussi intéressantes les unes que les autres...



## HISTOIRES DE MOTS 2018 2019 pour les élèves du Chef-Lieu

#### SPORTIFS...

À chaque saison ses plaisirs... Natation pour les CP, CE1, CM2 et quelques CE2, CM1... Course longue avec nos camarades de l'école de Gravin, gymnastique au gymnase, patin à glace à Cluses pour les CE2, ski de fond pour les CM à Megève...

Avec l'arrivée de M. Miléo, nouveau maître de CM1, un cycle vélo se met en place!

